

## « Modes d'actions des coopératives pour la préservation de la ressource en eau » - Synthèse de l'étude -

L'étude a été réalisée en 2022 par La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes (LCA ARA) :

- Julie DIGARD, étudiante à l'Institut Agro Montpellier
- Olivia TALHOUK, chargée de mission Transitions écologique et énergétique

et financée par :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse



Construisons en commun l'avenir de chacun

## Table des matières

1.	LES ENJEUX EAUX EN REGION AUVERGNE RHONE-ALPES .....	4
1.1.	Les besoins en eau .....	4
1.2.	Etat global des masses d'eau en France .....	4
1.3.	L'enjeu de préservation de la qualité de l'eau .....	5
a.	L'enjeu nitrate .....	5
b.	L'enjeu pesticide .....	5
	L'enjeu phosphate .....	6
1.4.	L'enjeu de la disponibilité et de l'accès à l'eau .....	6
2.	CADRE DE L'ETUDE .....	7
2.1.	Objectifs.....	7
2.2.	Périmètre .....	7
2.3.	Zones à enjeux prioritaires en région .....	7
a.	Les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires (AAC).....	7
b.	Les Zones vulnérables nitrates (ZV) .....	8
c.	Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).....	9
d.	Les zones de déséquilibre quantitatif issues des SDAGE .....	9
2.4.	Coopératives interrogées .....	11
3.	PANORAMA DES LEVIERS D'ACTIONNES ACTIVES PAR LES COOPERATIVES .....	11
3.1.	Leviers d'Actions pour l'activité agricole.....	12
3.2.	Leviers d'actions sur les sites gérés par les coopératives .....	13
4.	ANALYSE DES TEMOIGNAGES DES COOPERATIVES.....	14
1)	Les coopératives connaissent-elles les « zones à enjeu eau » de leur territoire ? 14	
2)	Quelle est la perception de l'enjeu « eau » dans les coopératives agricoles (ou leurs filiales) ? .....	14
3)	Les coopératives mettent-elles plutôt des actions en place pour préserver la qualité de l'eau ou la quantité d'eau ? .....	15
4)	Quelles sont les facteurs déclencheurs qui amènent les coopératives à mettre en place des actions d'amélioration de la gestion de la ressource ? .....	16
5)	Quels sont les principaux partenaires des coopératives sur les actions menées ? 18	
6)	Les coopératives mettent-elles en place des indicateurs de suivi des résultats/impacts de leurs actions ? .....	19
7)	Quels sont les freins et difficultés rencontrés par les coopératives pour la mise en œuvre de ces actions ? Quels sont les facteurs de réussite des projets ? .....	20
8)	Dans quelles instances de gouvernance sont impliquées les coopératives ? .....	22
5.	CONCLUSION.....	23
6.	ANNEXES.....	25
6.1.	Annexe 1 : Composition du Comité de pilotage de l'étude .....	25
6.2.	Annexe 2 : Liste des coopératives interrogées .....	25



Construisons en commun l'avenir de chacun

## Remerciements

Nous tenons à remercier :

- Yannick BAYLE (*AELB*), Patricia DELAY et Solène DOMINJON (*AERMC*), Solène SENEÉ (*ARRA<sup>2</sup>*), Damien FERRAND (*Oxyane*), Philippe LORRAIN (*Société laitière de Laqueuille*), Fabien DANJOY (*Vigneron Savoyard*), Virginie CHARRIER (*LCA ECO<sup>2</sup>*) et Vincent DREVET (*LCA NA*)  
pour leur implication dans le comité de pilotage de cette étude ;
- Amélie DURAND (*Alsace Lait*), Hortense CHILLIET, Carol LOMBARD et Amandine ROUX (*Cave coopérative de Clairmont*), Frédéric PAJEAN (*Cave coopérative de Cruet*), Lilian COPOVI (*Cave coopérative de Leucate*), Fabrice COLLIN (*Cirhyo*), Franck MICHEL (*Coopenoix*), Thomas AUBRY (*Coopérative d'approvisionnement Bresse Maconnais*), Fabrice BISCARAT (*Coopérative de la Planèze*), Clément DUMOLLARD (*Coopérative laitière de Yenne*), Maëlle FISSELIER (*Cooperl*), Patrick FRULEUX et Jean François VASSY (*Cooptain*), Thierry BROUSSE (*Coviaf*), Raphaël COLAS (*Feder Elevage*), Thierry PETITJEAN (*GIE Loire Auvergne Agro*), Lucie CHAMBAULT (*GIE Thematik*), Nadine CONSTANTIN (*Jacquet Panification*), Yann LE SCOUEZEC (*Laiterie Coopérative d'Etrez-Foissiat*), Vincent TARDIF (*Limagrain*), Carole COURMONT, Christophe DEVOS, Mathieu STAUB et Armel TROLLIER (*Natura'pro*), Damien FERRAND (*Oxyane*), Raphael GONZALES (*Rhonea*), Céline CHARLES et Franck PERRIN (*Sicoly*), Blaise ROLLAND et Fabrice TERROT (*Top Semence*), Joël ODDOUX (*Tradival*), Prune FARQUE (*ValSoleil*), Nathalie DOCKWILLER et Philippe DRY (*Vignerons Ardéchois*), Frédéric GERMAIN (*Vinescence*), Frédéric MARCATO (*Vivadour*), Florian TROHAY (Yoplait)  
pour le temps qu'ils nous ont consacré lors des entretiens.

L'eau est un bien commun indispensable à de nombreux usages (eau potable, productions agricoles et industrielles, production d'énergie...) et soumis, de ce fait, à de nombreuses pressions.

Depuis plusieurs années, les efforts d'amélioration et de préservation de cette ressource sont nombreux : maîtrise de l'utilisation des fertilisants dans les zones vulnérables nitrate, diminution des ventes des produits phytosanitaires les plus toxiques, réduction des consommations, recyclage et réutilisation de l'eau, augmentation de la capacité de rétention en eau des sols, traitement des effluents industriels...

Cependant, les problématiques persistent. Les seuils de concentration d'un certain nombre de molécules continuent d'être dépassés, accentués par l'inertie du renouvellement des masses d'eau. La multiplication des épisodes de sécheresse met à mal les productions agricoles et des tensions se créent autour du partage de la ressource.

Afin de mieux accompagner les entreprises agricoles et agroalimentaires, il est nécessaire de faciliter le changement de pratiques, de guider, conseiller et réduire la prise de risque.

Il est donc important de mieux connaître les leviers d'actions des coopératives sur les enjeux « eau » pour accélérer la transition et mieux soutenir les entreprises.

Un travail a ainsi été entamé par La Coopération Agricole Auvergne – Rhône-Alpes en 2022 dans le but d'améliorer l'accompagnement des coopératives sur cet enjeu. Il fait suite, entre autres, aux travaux réalisés en 2021 sur les moyens de structurer le développement de l'agriculture biologique dans les coopératives.

Le présent rapport présente une synthèse de l'étude réalisée pour mieux connaître et diffuser les moyens d'actions dont disposent les coopératives agricoles. Tout d'abord, il est présenté un rapide état des lieux de l'état des eaux en France, ainsi que les enjeux auxquels la ressource fait face. Il est ensuite abordé plus en détail le périmètre de l'étude puis les principaux résultats.



Construisons en commun l'avenir de chacun

## 1. LES ENJEUX EAUX EN REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

### 1.1. LES BESOINS EN EAU

Le secteur agricole prélève 3 milliards de m<sup>3</sup> par an, ce qui représente 9% des 32 milliards des prélèvements d'eau toutes filières confondues en France en 2017<sup>1,2,3</sup>. Cependant, il s'agit du premier secteur consommateur d'eau avec 45% d'eau non rendue aux milieux aquatiques. De plus, 80% de l'eau consommée est prélevée sur les 3 mois d'été, quand les ressources sont les moins importantes.

En Auvergne - Rhône-Alpes en 2016, c'est **271 millions de m<sup>3</sup> d'eau utilisés pour l'agriculture**, soit la cinquième région la plus consommatrice de France<sup>4</sup>. Une exploitation sur cinq a des surfaces irrigables sur le territoire régional. Les 187 100 ha de surfaces irrigables de la région représentent 8 % de la sole irrigable française. En fonction des rotations culturales, environ 108 000 ha sont irrigués chaque année, soit 7 % de la surface agricole utile régionale<sup>5</sup>.

Les industries au sens large représentent 8% des prélèvements d'eau tout secteur confondu, soit 2,5 milliards de m<sup>3</sup>.

En Auvergne - Rhône-Alpes en 2016, 580 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés par le secteur industriel<sup>6</sup>. **Les industries agroalimentaires** représentent 7,5% des volumes prélevés par l'industrie à l'échelle nationale<sup>7</sup>, ce qui pourrait représenter environ **43 millions de m<sup>3</sup> en région**.

### 1.2. ETAT GLOBAL DES MASSES D'EAU EN FRANCE

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) caractérisent le « bon état » d'une masse d'eau selon deux composantes. La masse d'eau est en bon état lorsque ses deux composantes sont elles-mêmes en bon état.

Il convient de distinguer les eaux de surface (aussi appelées eaux superficielles), naturellement ouvertes sur l'atmosphère, et les eaux souterraines, les nappes phréatiques plus ou moins profondes.

Pour les **eaux superficielles**, les deux composantes sont :

- L'état écologique : caractéristique de la faune, la flore, et certaines substances toxiques du milieu.
- L'état chimique : déterminé par le respect de normes portant sur 41 substances toxiques au travers de 4 composantes : nitrates, pesticides, métaux, autres micropolluants organiques et autres polluants.

Pour les **eaux souterraines**, les deux composantes sont :

- L'état chimique : identique aux eaux superficielles.
- L'état quantitatif : se détermine à partir de l'historique des niveaux des nappes mesurés grâce au réseau piézométrique de surveillance.

→ **Entre 2009 et 2019, on observe**, à l'échelle du *territoire national* :

- Une **amélioration** de l'état écologique des eaux superficielles de **5%** (43 % en bon état en 2019)
- Une **amélioration** de l'état chimique des eaux superficielles de **7%** (52% en bon état en 2019)
- Une **amélioration** de l'état chimique des eaux souterraines de **12%** (71% en bon état en 2019)
- Une **dégradation** de l'état quantitatif des eaux souterraines de **1%** (88% en bon état en 2019)

<sup>1</sup> L'environnement en France – édition 2019 | Rapport de synthèse ([notre-environnement.gouv.fr](http://notre-environnement.gouv.fr))

<sup>2</sup> S'informer et agir efficacement contre la sécheresse | [Gouvernement.fr](http://Gouvernement.fr)

<sup>3</sup> Qui prélève et consomme l'eau en France ? | [Centre d'information sur l'eau \(cieau.com\)](http://Centre d'information sur l'eau (cieau.com))

<sup>4</sup> Prélèvements en eau (agriculture) | [L'Observatoire des Territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](http://L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr))

<sup>5</sup> Gestion de la ressource en eau en Auvergne-Rhône-Alpes - [Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes \(chambres-agriculture.fr\)](http://Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes (chambres-agriculture.fr))

<sup>6</sup> Prélèvements en eau (industrie) | [L'Observatoire des Territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](http://L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr))

<sup>7</sup> [datalab-prelevement-eau-mise-en-ligne.pdf](http://datalab-prelevement-eau-mise-en-ligne.pdf) ([developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr))



Construisons en commun l'avenir de chacun

La Coopération Agricole ARA - Agrapole - 23 rue Jean Baldassini - 69364 LYON CEDEX 07 - Tél 04 72 69 91 91  
E-mail : [fede@ara.lacoopagri.coop](mailto:fede@ara.lacoopagri.coop) – [www.cdf-raa.coop](http://www.cdf-raa.coop)

### 1.3. L'ENJEU DE PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Des eaux de mauvaise qualité nécessitent des processus de dépollution très coûteux. L'enjeu de préservation de la qualité de l'eau relève donc d'un enjeu à la fois environnemental et économique. Il existe plusieurs sources de pollution de l'eau :

- Les pollutions agricoles rassemblent les pollutions diffuses et ponctuelles liées surtout aux produits phytosanitaires ainsi qu'aux nitrates.
- Les pollutions liées aux effluents industriels des outils de transformation agro-alimentaires font l'objet de normes strictes imposées aux sites industriels concernant le traitement de leurs déchets.
- Il existe également d'autres sources de pollution, liées aux autres secteurs industriels, aux effluents urbains (assainissement insuffisant), aux déchets plastiques, etc.

#### a. L'enjeu nitrate<sup>8</sup>

A l'échelle *nationale* la tendance d'évolution de la concentration en nitrate dans les **eaux souterraines** est à la **baisse** depuis le milieu des années 2000.

Ceci se conforme à l'échelle *régionale*, où on observe une majorité de relevés indiquant une **diminution** de la teneur en nitrate dans les eaux souterraines entre 1992 et 2018.

Concernant la concentration en nitrates dans les **eaux superficielles**, le niveau est majoritairement **stable** à l'échelle *nationale*. L'Ouest de la France observe même une **baisse** de sa concentration en nitrates. Concernant la *région*, la concentration semble rester **stable**, avec des augmentations ponctuelles sur les sous bassins de l'Isère et légèrement sur le Nord-Est du sous bassin de la Garonne (cf. Figure 1). Une partie du sous-bassin du Rhône voit même la concentration en nitrate **diminuer**.

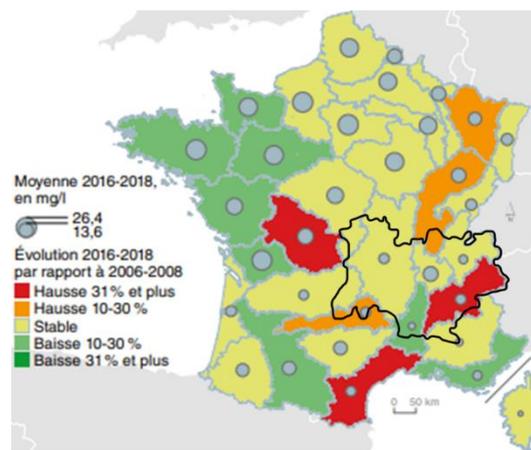


Figure 1 : Evolution de la concentration moyenne en nitrate des eaux superficielles par sous-bassin entre 2006 et 2018 (source : Ministère de la Transition Ecologique)

#### b. L'enjeu pesticide<sup>9</sup>

L'indice « pesticides » dans les **eaux superficielles** exprime le niveau de contamination chronique des cours d'eau par les produits phytopharmaceutiques. Il ramène notamment la concentration de chaque substance composant cet indice à son écotoxicité dans les milieux aquatiques

A l'échelle *nationale*, l'indice pesticide a **baissé** d'environ 20% depuis 2008. Au niveau *régional*, l'indice reste **stable** en Auvergne et est en **baisse** côté Rhône-Alpes (cf. Figure 2).

La concentration en pesticides dans les **eaux souterraines** a **augmenté** globalement sur tout le *territoire national* entre 2010 et 2018, avec un fort pic sur le Bassin parisien. *La région AuRA* a connu également une **augmentation** des concentrations et des zones concernées par une pollution aux pesticides.

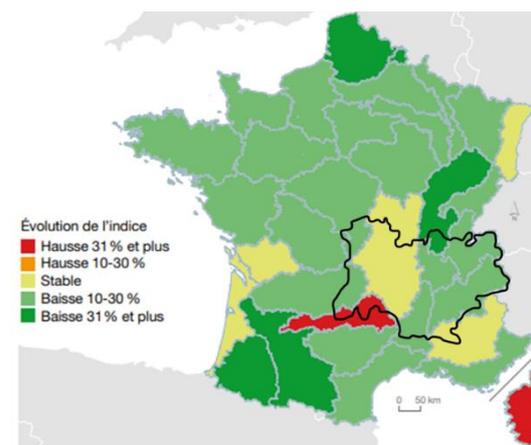


Figure 2 : Evolution de l'indice pesticide dans les eaux superficielles de 2008 à 2018 (source : Ministère de la Transition Ecologique)

<sup>8</sup> Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés - Édition 2020 (ofb.gouv.fr)

<sup>9</sup> Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés - Édition 2020 (ofb.gouv.fr)



### L'enjeu phosphate<sup>10</sup>

Le phosphate présent dans les détergents, additifs alimentaires mais également engrais phosphatés a causé l'eutrophisation de nombreux milieux aquatiques. Les teneurs en phosphates dans les cours d'eau ont fortement diminué depuis 1998, grâce à l'amélioration du traitement des eaux usées urbaines, à la réduction des teneurs en phosphates des lessives, et à la baisse sensible de l'utilisation des engrais phosphatés.

La concentration moyenne diminue ainsi de 37 % entre 2000 et 2019.

#### 1.4. L'ENJEU DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCES A L'EAU

La disponibilité de l'eau est un enjeu majeur de la préservation de la ressource car elle est vitale pour l'ensemble des êtres vivants. Elle est indispensable pour la production agricole et la transformation alimentaire, deux secteurs permettant de nourrir la population. Cependant, la ressource est inégalement répartie au sein des territoires. Si la situation ne s'améliore pas dans les années à venir, il se pourrait que l'usage de l'eau devienne réglementé et restrictif, ce qui pénaliserait les activités économiques.

Les épisodes de sécheresse sont un des risques climatiques qui pèse le plus sur les productions agricoles. Cela entraîne un déséquilibre entre la ressource et les besoins et peut renforcer le risque de conflits entre usages.

Les **sécheresses agricoles** sont caractérisées par un déficit en eau des sols superficiels, suffisant pour altérer le bon développement de la végétation. C'est donc une situation critique pour assurer la production agricole. Cette problématique est accentuée par la **sécheresse hydrologique** se manifestant lorsque les lacs, rivières ou nappes souterraines montrent des niveaux anormalement bas, entraînant des complications d'accès à l'eau pour irriguer les cultures.

Des simulations menées par Météo France<sup>11</sup> mettent en évidence une augmentation continue des sécheresses du sol en moyenne annuelle sur le territoire. En fin de siècle, le niveau moyen d'humidité des sols correspondra au niveau extrêmement sec de la période 1961 – 1990.

Les sécheresses seront également plus longues, pouvant aller jusqu'à une durée de 50% supérieure à celles des années 90 (cf. Figure 3).

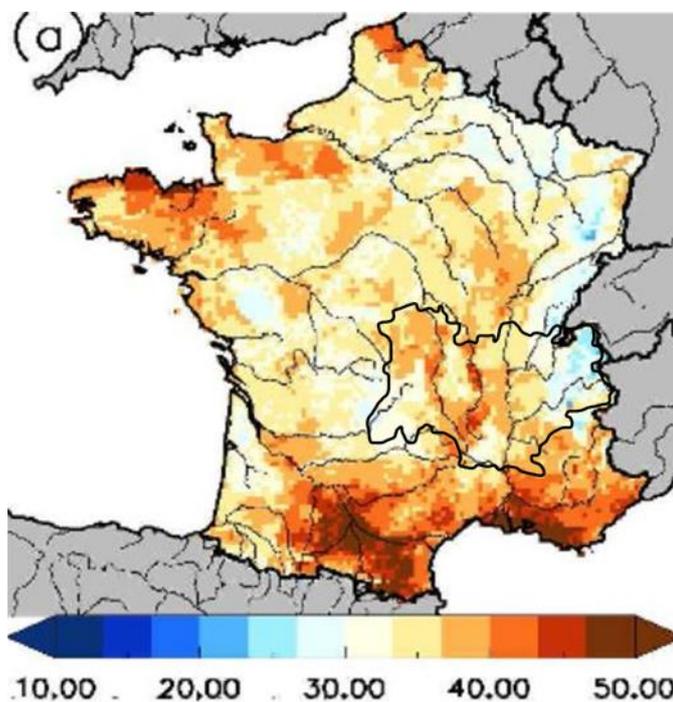


Figure 3 : Evolution en % de la durée des sécheresses du sol entre les périodes [2031-2060] et [1961-1990] estimée avec les projections du 5<sup>ème</sup> rapport du GIEC (source : BonPote)

<sup>10</sup> Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés - Édition 2020 (ofb.gouv.fr)

<sup>11</sup> Sécheresses et changement climatique | Météo-France (meteofrance.com)



## 2. CADRE DE L'ETUDE

### 2.1. OBJECTIFS

L'objectif des travaux menés est triple :

- Mettre en valeur ce qui est déjà mis en place par les coopératives auprès de leurs parties prenantes ;
- S'enrichir des retours d'expérience et les partager avec les autres coopératives (régionales, nationales) pour faciliter le passage à l'action ;
- Identifier les freins à la mise en place d'actions concrètes afin que LCA ARA puisse mieux accompagner les coopératives agricoles.

### 2.2. PERIMETRE

Le périmètre de l'étude est volontairement large. Nous avons choisi de nous intéresser à la fois aux enjeux qualitatifs et quantitatifs, et sur l'ensemble du champ d'activité des coopératives : activité agricole (chez les agriculteurs-coopérateurs) et activités sur les sites de collecte et/ou transformation gérés par les coopératives (ou leurs filiales).

<p><b>Enjeu QUALITATIF</b> <b>activité agricole</b></p> <p>Pesticides, nitrates...</p>	<p><b>Enjeu QUANTITATIF</b> <b>activité agricole</b></p> <p>Irrigation des cultures, abreuvement des animaux...</p>
<p><b>Enjeu QUALITATIF</b> <b>sites et outils des</b> <b>coopératives</b></p> <p>Gestion des effluents... <i>NB : qualité sanitaire non incluse</i></p>	<p><b>Enjeu QUANTITATIF</b> <b>sites et outils des</b> <b>coopératives</b></p> <p>Eaux de lavage, de process, REUT...</p>

Cela signifie que les enjeux qualitatifs sont évalués à l'échelle des pollutions agricoles et des effluents industriels (hors qualité sanitaire), et l'enjeu quantitatif est lié à la consommation d'eau principalement pour l'irrigation agricole et les étapes de lavage, de process, etc. en industrie.

### 2.3. ZONES A ENJEUX PRIORITAIRES EN REGION

Afin de réaliser l'échantillonnage des coopératives à interroger dans le cadre de l'étude, il a été décidé en Comité de Pilotage<sup>12</sup> de cibler les entreprises présentes sur les zones à enjeu prioritaires de la région. Le choix s'est porté sur les zonages issus des SDAGE :

- Pour l'enjeu qualitatif : les Aires d'Alimentation des Captages prioritaires et les Zones Vulnérables nitrate ;
- Pour l'enjeu quantitatif : les Zones de Répartition des Eaux et les zones de déséquilibre quantitatif.

#### a. Les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires (AAC)

Un **captage dit « prioritaire »** est un ouvrage en zone de vulnérabilité de la ressource en eau potable. Un captage peut être catégorisé prioritaire selon trois critères<sup>13</sup> :

- La qualité de la ressource : si sa concentration en nitrates est supérieure à 40mg/L et/ou sa concentration en pesticide supérieure à 0.05µg/L – cela concerne la majorité des captages.
- Le caractère stratégique de la ressource : présence ou absence de ressource en eau de substitution, ampleur de la population desservie.
- Opportunité d'action : présence ou absence de plans d'actions, capacité fédératrice des collectivités, lancement de démarches de protection.

<sup>12</sup> La composition du COPIL de l'étude est indiquée en annexe 1

<sup>13</sup> [Définitions autour des captages | Aires d'alimentation de captages \(aires-captages.fr\)](#)



Lorsque des ouvrages sont catégorisés comme tels, ils deviennent prioritaires au regard des actions et moyens de financement déployés pour retrouver une eau de qualité.

On appelle **Aire d’Alimentation de Captage (AAC)** la zone sur laquelle les eaux qui s’infiltrent ou ruissellent alimentent le captage<sup>14</sup>. Le cas échéant, ces eaux transportent les polluants d’origine agricole jusque dans les masses d’eau du captage. Ce zonage a donc pour objectif de désigner la zone où des actions doivent être mises en place pour la protection de la ressource en eau. La région AuRA compte **93 captages prioritaires**, soit un peu plus de 1% des 8 227 captages d’eau potable de la région<sup>15,16</sup>, et **89 AAC associées** (cf. Figure 4). En effet, dans le cas de captages proches les uns des autres, l’AAC concernera l’ensemble des prises / points d’eau de l’ouvrage de prélèvement auxquels ceux-ci sont raccordés. L’AAC peut concerner plusieurs ouvrages de prélèvement<sup>17</sup>

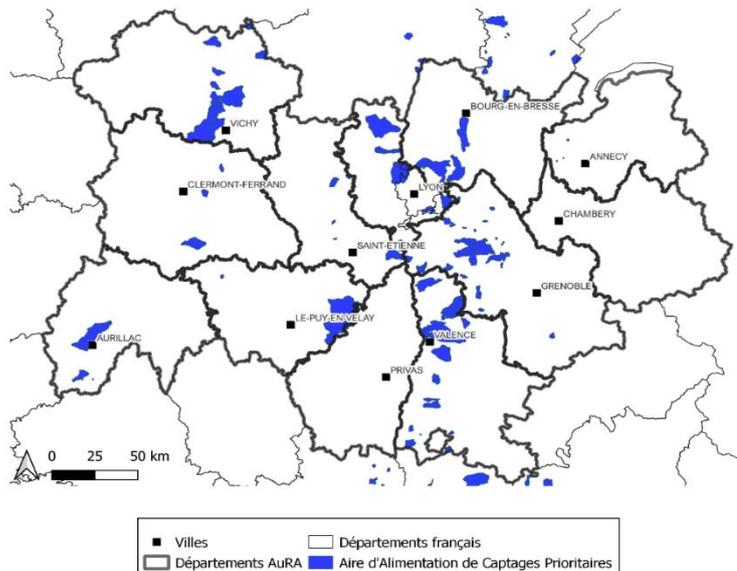


Figure 4 : Carte des Aires d’Alimentation de Captage prioritaires en région Auvergne-Rhône-Alpes (source : LCA ARA à partir des données Agences de l’eau, juillet 2022)

*b. Les Zones vulnérables nitrates (ZV)*

Une **Zone Vulnérable nitrate** est « une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d’origine agricole et d’autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l’alimentation en eau potable »<sup>18</sup>.

Cette définition est encadrée par la Directive Nitrate :

- Territoire où les eaux (superficielles ou souterraines) ont (ou risquent d’avoir) une teneur en nitrate supérieure à 50 mg/L.
- Territoire où les eaux estuariennes, côtières ou marines et les eaux douces superficielles subissent ou risquent de subir des phénomènes d’eutrophisation susceptibles d’être combattus par une réduction des apports azotés.

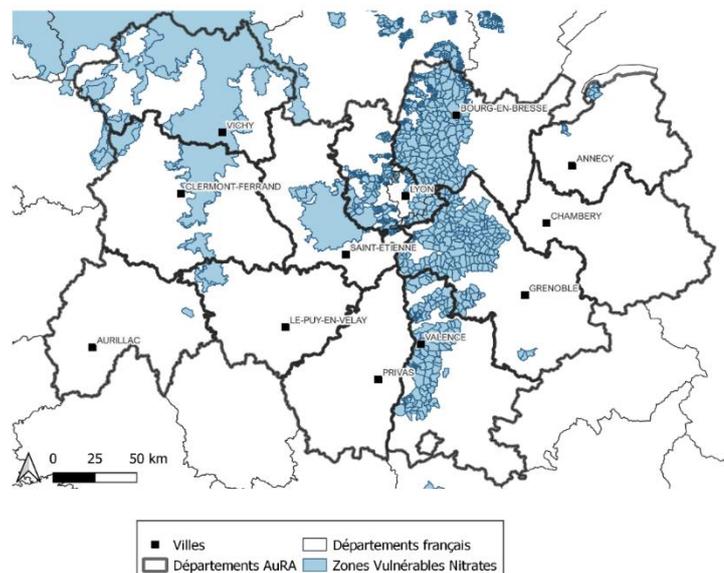


Figure 5 : Carte des communes classées en Zone Vulnérable Nitrate en région Auvergne-Rhône-Alpes (source : LCA ARA à partir de données AERMC et Préfecture Centre Val de Loire, juillet 2022)

<sup>14</sup> [Les zones de protection des captages | Aires d'alimentation de captages \(aires-captages.fr\)](#)

<sup>15</sup> [Présentation | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

<sup>16</sup> [Protéger les captages d’eau potable | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

<sup>17</sup> [Mise à jour du référentiel des Aires d’Alimentation de Captages \(AAC\) | Sandre - Portail national d’accès aux référentiels sur l’eau \(eaufrance.fr\)](#)

<sup>18</sup> [Qu’est-ce qu’une Zone Vulnérable \(aux nitrates\) ? - SIGES Centre-Val de Loire - ©2022 \(brgm.fr\)](#)



En 2020, **68% de la surface agricole française** est classée en zone vulnérable<sup>19</sup>. En Auvergne Rhône Alpes, cela concerne 1 125 des 4 031 communes de la région<sup>20</sup>, soit 28% de la surface de la région (cf. Figure 5).

### c. Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)

Les Zones de Répartition des Eaux sont définies comme des « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins ».

Elles concernent les eaux souterraines et superficielles (les deux étant interconnectées). Les ZRE sont déterminées sur **arrêté préfectoral** lorsque la côte est trop basse par rapport à une valeur prédéfinie. Le classement en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants.

Elle suppose en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déséquilibre constaté, de la répartition spatiale des prélèvements et si nécessaire de la réduction de ce déséquilibre en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et dans un objectif de restauration durable d'un équilibre quantitatif.

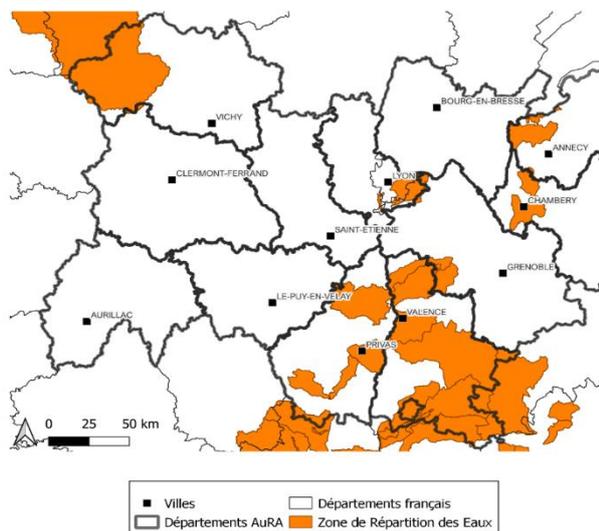


Figure 6 : Zones de Répartition des Eaux en région Auvergne Rhône Alpes (LCA ARA à partir des données Agences de l'eau, juillet 2022)

En région, les ZRE sont principalement présentes sur l'Allier, la Drôme et l'Ardèche (cf. Figure 6).

### d. Les zones de déséquilibre quantitatif issues des SDAGE

Les critères définissant les zones de déséquilibre en eau sont définis dans chaque bassin, par chaque Agence de l'Eau. Les méthodes de définition n'étant pas équivalente entre les Agences, il a donc fallu, pour cette étude, choisir les cartes les plus pertinentes dans chaque SDAGE.

Dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse, ont été retenues les cartes présentant les « **masses d'eau pour lesquelles des actions sont nécessaires pour résorber les déséquilibres et atteindre le bon état quantitatif** ». Ces zones ont été déterminées à l'échelle :

- des masses d'eaux pour les eaux souterraines (affleurantes et profondes)
- des sous-bassins pour les eaux superficielles.

Ces zones présentent des déséquilibres quantitatifs dont le diagnostic a été confirmé par une étude d'Evaluation des Volumes Prélevables Globaux (EVPG). Cette étude a pour objectif d'évaluer des objectifs quantitatifs aux points de référence du SDAGE pour les eaux de surface et pour les eaux souterraines. Elle fournit les éléments qui doivent permettre un ajustement des autorisations de prélèvement d'eau dans les rivières ou les nappes concernées, en conformité avec les ressources disponibles et sans perturber le fonctionnement des milieux naturels.

<sup>19</sup> [Dossier concertation\\_pan.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

<sup>20</sup> [Classement 2021 des communes en zone vulnérable à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes | DREAL Auvergne-Rhône-Alpes \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)



Dans le SDAGE Loire Bretagne, a été retenue uniquement la carte des « **pressions hydrologiques pour les eaux superficielles** ». Les masses d'eau souterraine sont toutes en bon état quantitatif sur la partie régionale de ce bassin, suite à l'état des lieux de l'AELB datant de 2019, elles ne sont donc pas prises en compte dans la cartographie.

Les masses d'eau superficielles pour lesquelles les pressions sur l'hydrologie sont une cause de risque écologique sont issues du croisement entre :

- L'état écologique des cours d'eau 2017
- La caractérisation des pressions brutes sur l'hydrologie (prélèvements, en cours d'eau ou nappes d'accompagnement / interception des flux par les plans d'eau / prélèvement des eaux souterraines qui impactent les cours d'eau)
- La caractérisation des pressions brutes sur les régimes hydrologiques
  - o Les prélèvements de quelque nature qu'ils soient, en cours d'eau ou en nappes d'accompagnement
  - o L'interception des flux par les plans d'eau générant une évaporation accrue due à l'augmentation des surfaces en eau
  - o Les prélèvements des eaux souterraines qui impactent les cours d'eau

La carte des « **pressions hydrologiques pour les eaux superficielles** » montre les « *masses d'eau impactées par une utilisation de la ressource en eau supérieure à la capacité des milieux aquatiques à satisfaire les besoins de la biologie et les usages. Les eaux souterraines soutiennent le débit des cours d'eau, notamment à l'étiage. Leur exploitation trop importante conduit à une baisse des débits des rivières* »

Cependant, il est souligné par l'AELB qu'il n'y a pas forcément eu d'étude du volume prélevable confirmant ce diagnostic et le déséquilibre quantitatif n'est pas systématique avéré.

Ainsi, pour le zonage des enjeux quantitatifs prioritaires en région, ont donc été retenus 4 types de couches, présentés sur la Figure 7 :

- Les masses d'eau souterraines profondes en déséquilibre (bassin RMC)
- Les masses d'eau souterraines affleurantes en déséquilibre (bassin RMC)
- Les eaux superficielles en déséquilibre (bassin RMC)
- Les zones avec pression significative sur l'hydrologie – eaux superficielles (bassin LB)

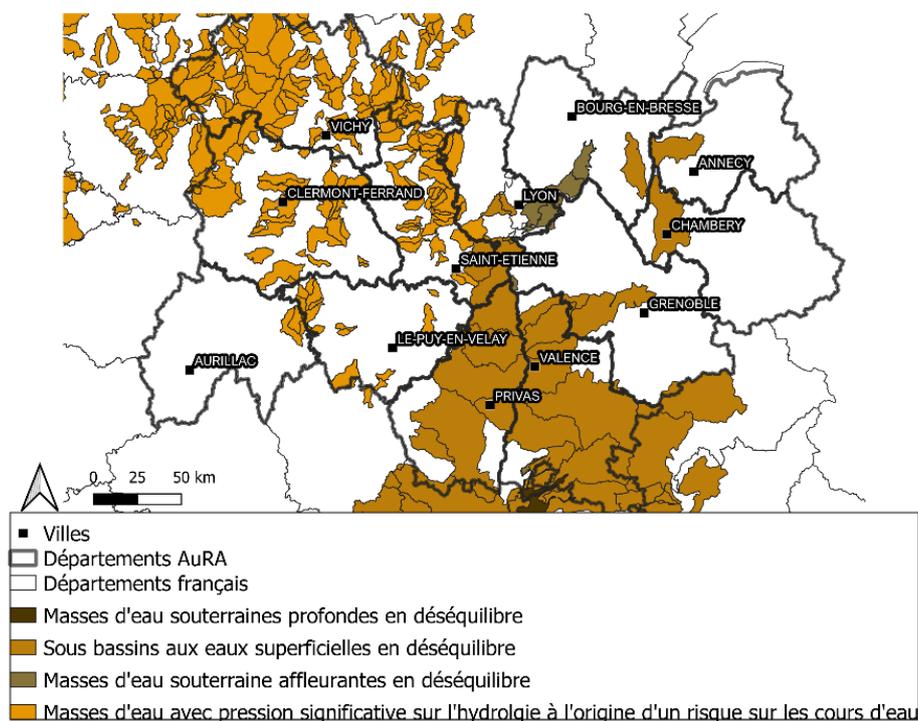


Figure 7 : Carte des zones en déséquilibre quantitatif en Auvergne Rhône Alpes  
 (sources : SDAGE LB et RMC 2019)



Construisons en commun l'avenir de chacun

## 2.4. COOPERATIVES INTERROGÉES

Pour l'échantillonnage des coopératives à interroger, nous avons croisé les zones à enjeux eau prioritaires identifiées sur la région Auvergne - Rhône-Alpes (cf. partie 2.3.) avec les sites et territoires d'influence des coopératives agricoles de la région.

Nous avons ensuite cherché à être **représentatifs de la diversité régionale** en prenant en compte :

- Le **type d'activité** : accompagnement des adhérents sur la production agricole / gestion de sites par la coopérative ou une de ses filiales ;
- La **localisation** géographique (départements) ;
- Les **filiales**.

Nous avons également souhaité interroger quelques coopératives aux projets innovants **hors de la région Auvergne - Rhône-Alpes** afin d'avoir un panorama des typologies d'actions le plus complet possible.

Nous avons finalement interrogé **24 coopératives en région et 6 hors région**, soit un total de 30 entretiens au total<sup>21</sup>.

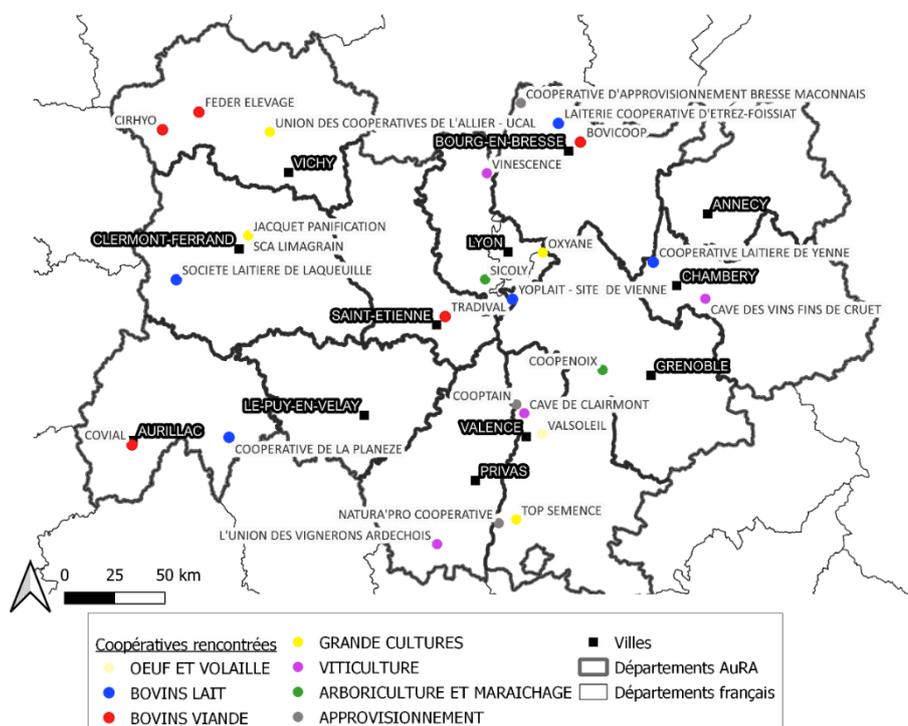


Figure 8 : Carte des coopératives agricoles (ou leur filiale) interrogées en région Auvergne – Rhône-Alpes (source : LCA ARA à partir de l'adresse du siège)

## 3. PANORAMA DES LEVIERS D' ACTIONS ACTIVES PAR LES COOPERATIVES

Les tableaux suivants présentent les grands types de leviers d'actions à disposition des coopératives pour agir en faveur de l'eau. Cette typologie a été construite à partir de l'ensemble des actions qui ont été recensées lors des entretiens. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres actions existant certainement dans d'autres structures / d'autres territoires. Pour autant, ces catégories couvrent un grand champ de ce qu'il est possible de faire.

Ont été **surlignées**, les actions qui ont semblé les plus innovantes/ambitieuses eu égard à l'ensemble des actions présentées.

<sup>21</sup> La liste détaillée des coopératives interrogées se trouve en Annexe 2



**3.1. LEVIERS D'ACTION POUR L'ACTIVITE AGRICOLE**

Types de levier		Exemples d'actions
<b>Veille sur les sujets innovants</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrivoltaïsme (potentiel de limitation du stress hydrique des plantes)</li> <li>- Réutilisation des eaux usées traitées en agriculture (REUT)</li> <li>- Préservation de la qualité de l'eau de source de l'abreuvement</li> <li>- Productions hors-sol / fermes verticales</li> <li>- Amélioration qualité de l'eau utilisée pour la dilution de produits phytosanitaires (meilleure efficacité)</li> </ul>
<b>Communication technique vers les associés-coopérateurs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information / sensibilisation générale sur l'eau ou précise sur une pratique (par exemple : promotion de CIPAN en bord de rivières près des captages, promotion d'abreuvoirs anti-gaspi auprès des éleveurs)</li> <li>- Organisation d'évènements (journées thématiques, démonstrations, réunions/webinaires)</li> </ul>
<b>Conseil technique aux adhérents</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- R&amp;D / expérimentation : matériel et tests (sujets traités : réduction des intrants, produits alternatifs aux produits phytosanitaires, biostimulants, couverts végétaux, rotations, itinéraires techniques, recherche variétale)</li> <li>- Formation des conseillers aux enjeux agroécologiques (enjeux, techniques, méthodes spécifiques)</li> <li>- Accompagnement technique individuel sur :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>o Optimisation phytosanitaire (OAD, biocontrôle, modélisation des maladies, cycles des ravageurs)</li> <li>o Optimisation de la fertilisation (plan de fumure, calendrier d'épandage, fertirrigation)</li> <li>o Optimisation des systèmes d'irrigation</li> </ul> </li> <li>- Animation de collectifs d'agriculteurs (Groupes 30 000, GIEE)</li> <li>- Envoi de bulletin de conseils irrigation</li> </ul>
<b>Aide à l'investissement (matériel / outils / travaux)</b>	Pour les adhérents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à l'achat de sondes capacitives, stations météo et autre matériel de suivi hydrique</li> <li>- Accompagnement à la construction d'aire de lavage de pulvérisateurs (individuelle ou collective)</li> <li>- Accompagnement à la création de réserves d'eau individuelles</li> </ul>
	Par la coopérative au service des adhérents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de sondes capacitives, stations météo et autre matériel de suivi hydrique</li> <li>- Création d'un réseau de piégeage</li> <li>- Création d'une station collective de traitement des eaux issues des lavages de pulvérisateurs</li> </ul>
<b>Accès à des rémunérations compensant le surcoût des changements</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux PSE (Paiement pour Services Environnementaux)</li> <li>- Accès au Label Bas Carbone (LBC)</li> </ul>
<b>Contribution à des filières à faible impact sur l'eau</b>	Accompagnement au respect de cahiers des charges (propres à la coopérative, privés, officiels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- HVE (Certification Haute Valeur Environnementale)</li> <li>- AB (Agriculture Biologique)</li> <li>- Lait de pâturage (prime aux agriculteurs engagés dans des filières)</li> <li>- Création de cahiers des charges ou charte de minimisation des impacts des produits phytosanitaires, fertilisation et irrigation</li> </ul>
	Construction de filières, de la production à la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bas niveau d'intrants (chanvre, miscanthus, lin, sarrasin, lentille...)</li> <li>- Protéine d'insectes</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un poste référent eau au sein de la coop</li> </ul>



Construisons en commun l'avenir de chacun

**3.2. LEVIERS D' ACTIONS SUR LES SITES GERES PAR LES COOPERATIVES**

Types de levier		Exemples d'actions
<b>Sensibilisation des collaborateurs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication interne aux bonnes pratiques (fermer les robinets, nettoyage à sec)</li> <li>- Formation du personnel aux bonnes pratiques (fermer les robinets, nettoyage à sec)</li> </ul>
<b>Suivi des consommations</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance de la consommation d'eau et calcul d'indicateurs de suivis</li> <li>- Mise en place de sous-compteurs par poste</li> <li>- Suivi des fuites</li> </ul>
<b>Mise en place de nouvelles pratiques</b>	Nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation de l'eau au sein des procédés de nettoyage                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réduction des temps de lavage (respecter les temps fournis par les constructeurs sans les allonger, suivre la qualité de sortie d'eau de lavage pour l'arrêter plus tôt)</li> <li>o Réduction du nombre de lavages</li> <li>o Réduction du volume d'eau utilisé par lavage, tout en assurant le respect des normes sanitaires</li> </ul> </li> <li>- Mise en place d'une station de dosage des détergents</li> <li>- Rinçage des cuves après usage et nettoyage avant prochain usage plutôt que deux nettoyages</li> <li>- Recyclage de l'eau                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Utiliser l'eau du système de refroidissement pour le nettoyage</li> <li>o Utiliser l'eau « perdue » durant sa mise en température</li> <li>o Utiliser les eaux issues du perméat du lait pour le nettoyage</li> <li>o Utiliser les eaux recyclées pour le pré-lavage (industriel ou manuel)</li> <li>o Réutiliser les eaux de lavage entre 2 lignes (ex : triperie)</li> <li>o Récupération d'eau de pluie pour le lavage des bétailières</li> <li>o Récupération d'eau de pluie pour l'irrigation des pépinières des magasins</li> </ul> </li> </ul>
	Process et équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre d'arrosages des caves à fromages tout en assurant le respect des normes sanitaires</li> </ul>
	Gestion des effluents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan d'épandage des effluents</li> </ul>
<b>Investissements matériels</b>	Nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petit matériel (pistolets, buses, changement de tuyaux percés, des vannes cassées ...)</li> <li>- Equipements de nettoyage (canons à mousse, nettoyeurs vapeurs, karcher à poste fixe, aspiration des déchets...)</li> <li>- Système de Nettoyage En Place (NEP)</li> </ul>
	Process et équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement des canalisations / tuyauteries</li> <li>- Equipements plus performants (cuves poly miroirs, nouveaux pressoirs, pré-lavage sans eau pour les noix)</li> <li>- Système de refroidissement fermé ou plus performant (condensateur adiabatique)</li> <li>- Réflexion pour installer des capots sur les bains d'échaudage</li> </ul>
	Gestion des effluents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Station de pré-traitement des effluents</li> <li>- Station de traitement des effluents avec rejet au milieu naturel</li> <li>- Installation de filtre à paille pour séparer les parties solides et liquides des effluents avant bassin de décantation</li> </ul>
<b>Réutilisation des Eaux Usées traitées (REUT)</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'expérimentation de REUT en boyauderie</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un poste RSE sur chaque site industriel</li> </ul>



Construisons en commun l'avenir de chacun

#### 4. ANALYSE DES TEMOIGNAGES DES COOPERATIVES

Au-delà du contenu des actions menées par les coopératives agricoles, les informations recueillies lors des entretiens permettent également de mieux comprendre la manière dont les projets en faveur de l'eau sont mis en place dans les coopératives et le bilan qui en est tiré.

L'analyse suivante provient du croisement des échanges réalisés avec les 30 coopératives rencontrées. Elle n'est donc représentative que d'un petit groupe de structures, relativement hétérogène en matière d'activités, productions, et types d'action. Il n'est pas possible de généraliser ces réponses à l'ensemble du secteur coopératif, pour autant ces éléments éclairent le retour d'expérience concret d'entreprises agissant à leur échelle.

##### 1) Les coopératives connaissent-elles les « zones à enjeu eau » de leur territoire ?

*A noter : le niveau de connaissance des zones à enjeu eau par les structures a pu être biaisé par la fonction de l'interlocuteur interrogé (dont les missions peuvent être plus ou moins liées à l'environnement).*

Le degré de connaissance des zones à enjeux par les coopératives agricoles varie selon le type de zones. De façon générale, les zonages qui impliquent des contraintes pour les usages sont connus par les entreprises. Les autres zonages le sont beaucoup plus rarement.

- Les **Zones Vulnérables Nitrate** sont systématiquement connues de toutes les structures concernées sur leur territoire (contraintes réglementaires fortes sur les nitrates).
- Les **Aires d'Alimentation de Captage Prioritaire** sont connues de la plupart des coopératives qui ont des producteurs sur ces zones (les coopératives agricoles sont généralement sollicitées dans le cadre de l'animation des plans d'actions locaux).
- En revanche, les **ZRE** n'ont jamais été mentionnées en entretien. Ce qui porte à croire qu'elles ne sont pas porteuses de contraintes concrètes sur le terrain.
- Les **zones de déséquilibre de la ressource en eau** issues des SDAGE LB et RMC n'ont jamais été abordées et semblent inconnues lors de la présentation de la carte. Pour autant, les coopératives situées dans des zones de déséquilibre quantitatif étaient souvent au courant de cet enjeu sur leur territoire.

##### 2) Quelle est la perception de l'enjeu « eau » dans les coopératives agricoles (ou leurs filiales) ?

La quasi-totalité des coopératives ont affirmé que l'eau était un enjeu pour leur structure. D'après les entretiens réalisés, l'origine de la prise de conscience de cet enjeu varie selon les coopératives. Pour certaines, elle est d'abord économique avant d'être environnementale. Pour d'autres les deux aspects sont aussi importants. Il est plus rare que l'enjeu soit perçu uniquement sous l'angle environnemental.

Souvent, les enjeux sont perçus au travers de remontées et inquiétudes des producteurs. Pour les sites de collecte/transformation des coopératives, il n'est pas rare que ce soit la direction qui ait décidé de s'emparer du sujet.

Pour les quelques coopératives où l'eau n'est pas un enjeu stratégique, il est tout de même reconnu qu'il s'agit d'une ressource porteuse d'enjeux, en particulier dans le futur, mais il n'y a pas d'actions ciblées sur le sujet. Ces coopératives réalisent toutes des actions de conseil agronomique classique permettant la réduction des intrants, mais l'objectif de ces démarches n'est pas directement lié à la préservation de la ressource en eau.

Les enjeux eau au niveau agricole peuvent être perçus différemment selon les productions :

- Pour la filière **viticole**, l'enjeu concerne le besoin d'irrigation des vignes dans le futur.
- Pour la filière **céréalière**, cela concerne le besoin de mieux gérer la ressource en eau et l'irrigation des cultures dont le besoin augmente.
- L'enjeu autour de la filière **viande**, en particulier bovine, rejoint celui de la filière céréalière dans la mesure où l'enjeu de la disponibilité et du coût de l'alimentation animale pèse économiquement. En effet, le manque de céréales ou l'augmentation de leur coût est un problème chez les naisseurs engraisseurs qui ne peuvent plus assurer l'autonomie de leurs exploitations, ce qui pourrait entraîner la délocalisation de la production.



Construisons en commun l'avenir de chacun

D'une façon générale, au cours des entretiens réalisés entre septembre et novembre 2022, **l'enjeu quantitatif reste l'enjeu stratégique le plus cité**. C'est cet enjeu qui pousse à l'innovation, la réflexion et l'amélioration.

*'Il n'y a pas de problème d'eau, il a un problème de gestion de l'eau'*

**L'enjeu qualitatif** semble être un enjeu moins stratégique, en tout cas aujourd'hui. Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- Il est davantage associé à des actions déjà mises en place depuis un certain temps, bien ancrées dans les habitudes, souvent en réponse à des contraintes règlementaires « anciennes » (directive nitrate, gestion des effluents industriels...).
- Il n'y a pas (ou très peu) de retour sur investissement économique des actions visant à améliorer la qualité de l'eau, contrairement aux actions visant à économiser l'eau / augmenter la disponibilité qui, elles, permettent de réduire des charges voire d'assurer la pérennité de la production.

Le contexte climatique très dur de 2022, année de réalisation de l'étude, a certainement joué un rôle influent sur la perception relative des enjeux par les différents acteurs interrogés. Pour autant, c'est bien un sujet qui mobilise réellement et de plus en plus, par crainte de la répétition de ces épisodes.

### 3) Les coopératives mettent-elles plutôt des actions en place pour préserver la qualité de l'eau ou la quantité d'eau ?

Toutes les coopératives interrogées mettent en place des actions permettant d'impacter positivement la ressource en eau, que ce soit l'objectif principal ou non.

La grande majorité des coopératives ont des actions portant sur les deux aspects : qualitatif et quantitatif.

**En ce qui concerne la qualité**, on observe que les actions mises en place sont souvent les mêmes dans chaque structure et sont bien intégrées. Elles sont d'ailleurs la plupart du temps peu mises en avant par les coopératives comme étant des actions « sur l'eau ».

Dans le domaine du conseil agricole, ceci est probablement dû au fait qu'elles sont comprises dans un « package » de mesures agroécologiques qui permettent de répondre à la fois à des enjeux agronomiques et environnementaux (fertilité, impasses techniques, ravageurs, érosions des sols, biodiversité...). L'eau n'étant pas la cible première de l'action, le lien n'est pas toujours établi.

Dans le cas des sites de collecte et/ou transformation des coopératives, les actions sont davantage de l'ordre du réglementaire (gestion des effluents obligatoires). Souvent les normes sont très exigeantes et les démarches ne sont donc pas vraiment volontaires ou poussées par un souci de responsabilité de l'entreprise.

**COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT** – « *Nous n'avons pas beaucoup d'actions sur le sujet ...* » mais en réalité, en creusant un peu, un certain nombre d'actions sont menées et ont des effets, mêmes indirects, sur l'eau :

- Conseil technique adapté aux producteurs en zones de captage afin d'utiliser des produits plus respectueux de l'environnement
- Sensibilisation et accompagnement des producteurs au changement d'assolement dans les zones de captage
- Analyses de sols permettant d'estimer les reliquats en nitrate et donc limiter la quantité d'intrants azotés
- Expérimentation variétale (avec prisme sécheresse / température) avec d'autres coopératives d'appro
- Essais et démonstrations en conditions réelles des variétés selon différents types de sols et conditions (sol sec, RU forte ...)
- Synthèse des résultats des expérimentations diffusée aux technico-commerciaux pour assurer un accompagnement optimum des adhérents-coopérateurs.



Construisons en commun l'avenir de chacun

**CAVE COOPERATIVE** – A déclaré ne pas mener d'actions spécifiques sur l'eau, lors d'un sondage préalable aux entretiens mais en réalité, un certain nombre d'actions sont menées et ont des effets, mêmes indirects, sur l'eau :

- Sensibilisation et réunions d'information des producteurs sur les évolutions techniques
- Conseils d'optimisation des intrants (produits phytosanitaires et engrais azotés)
- Diminution de la taille des buses sur le site de transformation (diminution du débit d'eau à pression identique)
- Système de refroidissement des cuves en boucle fermée

*A noter : il convient de préciser que la question de la qualité des eaux utilisées dans les process industriels alimentaires relève des enjeux sanitaires. L'aspect qualité de ces eaux n'est pas pris en compte dans le périmètre de cette étude. En revanche ces normes qualités sont un frein à la baisse de la réduction de la consommation d'eau, et sera donc mentionné plus bas dans l'analyse.*

**En ce qui concerne la quantité**, on retrouve quelques actions qui reviennent assez fréquemment, mais la majorité des projets sur cet aspect sont innovants, de natures très diverses et pour la plupart au stade d'expérimental.

#### **CAVE COOPERATIVE**

Irrigation des vignes avec de l'eau usée traitée de la STEP publique

#### **4) Quelles sont les facteurs déclencheurs qui amènent les coopératives à mettre en place des actions d'amélioration de la gestion de la ressource ?**

*Les réponses qui ont été données lors des entretiens sont indiquées ci-dessous, des plus fréquemment mentionnées aux moins mentionnées. A noter cependant que la prise de décision qui précède l'action est rarement monofactorielle. La plupart du temps il s'agit d'un cumul de facteurs poussant à l'action.*

- En premier lieu, il convient d'évoquer le **facteur réglementaire**. Il ne représente pas un facteur de motivation intrinsèque mais un facteur déclencheur extérieur. Les coopératives sont contraintes de respecter des obligations réglementaires, et ce de deux types :
  - Les lois et normes environnementales, qui évoluent dans le temps (passage de nouveaux territoires en zones vulnérables, interdiction de certaines molécules phytosanitaires, évolution des conditions d'application des produits phytosanitaires)
  - Les restrictions liées à des contextes ponctuels (ex : arrêtés sécheresse)

Il est tout de même observé que parmi les coopératives interrogées, la plupart cherche à anticiper les réglementations.

Ensuite, les facteurs déclencheurs diffèrent selon l'activité concernée : accompagnement de l'activité agricole des adhérents ou activité des sites gérés par la coopérative.

Les facteurs déclencheurs pour les actions concernant l'activité agricole (entre parenthèses est indiqué le nombre de fois où la réponse a été citée en entretien) :

- **Apparition de problématiques techniques qui mettent en péril les capacités de production (7)** : Les problèmes agronomiques rencontrés ne concernent pas uniquement l'eau mais l'eau est un des facteurs.



Construisons en commun l'avenir de chacun

Si cela n'a pas été formulé comme tel dans les entretiens, il ressort que le conseil technique agronomique vise à optimiser les capacités de production des exploitations en cherchant à répondre à 2 types de problèmes :

- Résoudre les impasses techniques qui apparaissent (interdiction d'une molécule phyto, besoin de références spécifiques aux conditions territoriales, apparition de résistance...)
- S'adapter aux conditions de production qui évoluent, en lien avec les conséquences du changement climatique

Si le premier point n'est pas strictement lié à la gestion de l'eau (bien qu'elle soit une des composantes de la production), il s'agit d'un enjeu dominant pour le second.

- **Remontée de problématiques techniques spécifiques par les associés-coopérateurs (5)**. Les coopératives ont pour vocation de répondre aux problématiques de leurs associés-coopérateurs et de leur fournir des réponses adaptées. Ainsi, lorsque des sujets sensibles sont remontés, les coopératives mettent en place des projets pour apporter des solutions.
- **Sollicitations de l'aval de la filière (5)** : Les clients des coopératives (partenaires agroalimentaires ou de la distribution, voire directement les consommateurs, comme pour certaines caves coopératives) poussent à mettre en place des actions de préservation pour être en accord avec les valeurs et engagements des consommateurs. Ceci est parfois accompagné d'une plus-value économique ou permet seulement de conserver un accès au marché.
 

**COOP LAITIERE**  
Demande d'un client d'être fourni en lait de pâturage. A débouché sur l'accompagnement des producteurs au respect d'un cahier des charges.
- **Une motivation économique (4)** : Pour les producteurs, la motivation peut porter parfois sur la réduction des charges liées à l'eau (sachant que le coût de l'irrigation est aussi très lié au coût de l'énergie) mais aussi sur la valorisation économique des engagements environnementaux. La création de filière et/ou cahier des charges imposant des actions environnementales vise à augmenter la valeur ajoutée pour les producteurs et permet de préserver la qualité de l'eau et/ou de réaliser des économies d'eau.
- **Sollicitation de la part de partenaires techniques (2)** : Les coopératives ne sont pas toujours à l'initiative de projets. En revanche, elles peuvent répondre favorablement lorsque des partenaires font appel à elles pour rejoindre des projets en cours. Cela leur permet de gagner en compétences, sans porter seules la charge financière et organisationnelle.
 

**COOP D'APPRO**  
Sollicitation par ARVALIS pour participer au projet ACCLIMATE

Les facteurs déclencheurs pour les actions concernant les outils de la coopérative (sites de collecte, de transformation, de distribution) :

- **Motivation économique (6)** : Les sites industriels alimentaires sont, pour la plupart, de gros consommateurs d'eau. Pour certains, cela représente un poste de dépense important qu'il convient de réduire pour réaliser des économies de charges. Parfois, ils sont limités par des quotas de rejets dans les milieux naturels, et le seul moyen d'augmenter leurs capacités de production est de recycler en interne pour ne pas générer plus d'effluents.
 

**COOPERATIVE LAITIERE**  
Economies de 15 000 € d'eau réalisées en 1 an suite à des investissements



Construisons en commun l'avenir de chacun

- **Occasion d'une rénovation de site ou d'un renouvellement d'équipement (5) :** La composante eau est intégrée de façon quasi-systématique dans les projets de rénovation de bâtiment ou de renouvellement d'équipement. Dans ces cas-là, il s'agit souvent d'une réflexion d'optimisation énergie et eau liées. Sans ces occasions d'investissement, il n'y aurait pas eu d'amélioration sur la gestion de l'eau.
- **Démarches initiées par le personnel de l'entreprise (3) :** Au sein de certaines usines, le personnel s'est montré engagé, moteur et porteur d'idées qui ont été remontées à la direction.
- **Engagement dans une démarche RSE (1)**

**5) Quels sont les principaux partenaires des coopératives sur les actions menées ?**

Les partenaires peuvent être financiers ou techniques, selon ce qu'ils apportent au projet de la coopérative.

*La liste qui suit a été établie à partir des réponses apportées en entretien. Selon l'interlocuteur interrogé et son niveau d'implication dans le projet, les réponses ont été plus ou moins précises. Aussi, il faut considérer cette liste comme non exhaustive et non vérifiée.*

Tableau 1 : liste des partenaires de projet cités par les coopératives interrogées

TYPE DE PARTENARIAT	STRUCTURES PARTENAIRES	Exemples d'actions accompagnées
<b>Partenaires financiers</b>	Agences de l'eau	Financement de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stations de traitement et de pré-traitement d'effluents,</li> <li>- NEP</li> <li>- Projets de REUT,</li> <li>- Filière Bas Niveau d'Intrants sur des AAC</li> <li>- PSE</li> </ul>
	France Agri Mer	Financement de matériel d'irrigation (goutte à goutte), stations météo
	Europe	Financement d'équipement industriel (FEADER)
	Etat	Financement de stations de traitement d'effluents / valorisation méthanisation (plan de relance) et de projets de rénovation énergétique (dispositif des CEE)
	Région	Financement de stations de traitement d'effluents Hors région (Occitanie, Nouvelle Aquitaine) : financement de réserves d'eau individuelles
	Départements	Financement de bâtiments, sondes et stations météo (dans le cadre de l'AAP PENAP), stations de traitement des effluents
	Communautés de communes	Financement de stations de traitement des effluents
	Chambre de Commerce et d'Industrie	Financement du Diagnostic Ecoflux
	Acteurs agroalimentaires (Agromousquetaire, McDo, Blédina,...)	Accompagnement à la transition agroécologique, financement de matériels
	Autres financeurs : SMAGGA, Total Energie	Financement d'expérimentations sur la réduction d'intrants, sur l'agrivoltaïsme



Construisons en commun l'avenir de chacun

<b>Partenaires techniques</b>	Etablissements de recherche et instituts techniques (CIRAD, INRAE, ARVALIS, TERRES INNOVIA, SYNGENTA, SUNURA, IFV)	Expérimentation (rotations, itinéraires techniques, variétale, méthodes alternatives)
	Cabinets de conseils et bureaux d'étude (Chambre d'agriculture, Agro solutions, PatureSens, BTPL, bureaux d'études locaux)	Accompagnement technique
	Acteurs hors filière alimentaire - SUEZ, VEOLIA - GRDF - VICAT, ALKERN	Gestion des stations de traitement CIVE et méthanisation Filières BNI débouché non agroalimentaire (bâtiment)
	Start up et structures travaillant sur l'innovation (Saincrop, ISAGRI, PESSL, Farm Leader, Agrinove)	Vente ou mise à disposition d'OAD
	Autres coopératives	Mutualisation d'achats, projets en commun
	Autres partenaires - ACTURA (réseau national de mise en marché d'agrofouriture) - Organismes de traitement des déchets - Syndicat des eaux - Météo France	Prestations, études, formations

#### 6) Les coopératives mettent-elles en place des indicateurs de suivi des résultats/impacts de leurs actions ?

De façon générale, les coopératives interrogées ont peu mis en place d'indicateurs de suivi pour leurs actions en faveur de l'eau, particulièrement sur la qualité. Ce qui ne permet pas de mesurer les résultats effectifs de leurs actions.

Pour les actions **agricoles**, les principaux indicateurs cités sont :

- Le nombre (pourcentage) d'irrigants parmi les associés-coopérateurs
- La surface de terres irriguées / de terres irrigables sur le territoire de la coopérative
- Le nombre (pourcentage) d'agriculteurs et la surface engagés dans des cahiers des charges ou filières BNI
- Le nombre d'agriculteurs et la surface impliqués dans des GIEE ou Groupes 30 000 animés par la coopérative
- Les surfaces par production issues des déclarations PAC
- Les émissions /stockages de Gaz à Effet de Serre
- Les IFT (Indice de Fréquence des Traitements phyto)

D'autres indicateurs pourraient être envisagés, même si aujourd'hui ils ne sont pas spécifiquement suivis dans les coopératives interrogées :

- Nombre d'agriculteurs et surfaces certifiés en HVE + évolution des notes obtenues sur les piliers eau / phytosanitaire / fertilisation
- Les volumes d'eau prélevés par les ASA / nombre d'adhérents / surfaces concernées

Malgré ces exemples, peu de coopératives ont réellement mis en place des indicateurs de suivi, sachant qu'il est difficile de faire un lien direct entre actions et impacts sur la ressource et qu'une bonne part des données relèvent des pratiques des agriculteurs, donc difficile à collecter. Il est alors nécessaire de choisir des indicateurs indirects qui peuvent mesurer les moyens engagés, mais pas directement les résultats des actions.



Construisons en commun l'avenir de chacun

Sur les sites industriels, des indicateurs de suivi sont mis en place plus systématiquement, mais uniquement sur les quantités consommées :

- La consommation d'eau annuelle du site
- La consommation d'eau par poste (rapportés en % du général)
- La quantité d'eau (L ou m3) / par unité de produit transformé (L de lait, kg de carcasse, tonnage de pain...)
- Les volumes/pourcentages économisés suite à des changements de pratique
- Les dépenses annuelles et le montant des économies annuelles réalisées

Les indicateurs portant sur les **quantités** d'eau consommées sont plutôt faciles à collecter et/ou calculer (bien que cela demande du matériel spécifique (comme des compteurs). Et même si la plupart des sites industriels interrogés possèdent ces données, elles ne sont pas systématiquement analysées dans une approche de suivi.

Concernant la **qualité** de l'eau, tous les sites sont contraints de réaliser des analyses régulières de la qualité de leurs effluents dans le cas de stations de traitement des eaux usées, du fait des seuils à respecter.

## **7) Quels sont les freins et difficultés rencontrés par les coopératives pour la mise en œuvre de ces actions ? Quels sont les facteurs de réussite des projets ?**

Lors des entretiens, les structures nous ont fait part des principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets/actions (entre parenthèses est indiqué le nombre de fois où la réponse a été citée en entretien) :

- **Manque de moyens financiers (14)** : Le volet financier est le principal frein à la mise en place d'actions, il a été cité 14 fois dans les entretiens, soit presque la moitié. Pour la bonne mise en œuvre des projets, il est nécessaire de pouvoir couvrir le coût des équipements ou des moyens humains nécessaires, ainsi que la prise de risque et le manque de retour sur investissement liés à certaines démarches. Ces ressources ne sont pas facilement mobilisables en interne par toutes les coopératives. Et l'accès aux subventions publiques est compliqué par :
  - Des seuils de dépense minimum trop élevés, empêchant l'accès aux subventions pour de l'investissement de petit matériel
  - Des appels à projets lourds à mettre en place
  - Un manque d'informations des coopératives sur les subventions auxquelles elles ont le droit, ce qui freine leur sollicitation
- **Freins techniques (7)** : Ce frein peut couvrir des difficultés en matière de compétences ou de connaissances techniques. Les méthodes, techniques et procédés des outils peuvent être difficiles à mettre en place ou à apprivoiser et demandent l'accompagnement de professionnels qualifiés ou des retours d'expérience pour gagner en efficacité dès le début ou des ressources comme des guides de bonnes pratiques (exemple : utilisation des sondes, variation de débits dans les circuits, installations défectueuses, manque de solutions techniques adaptées...).
- **Manque de données et d'indicateurs utiles (4)** :
  - Certaines coopératives rencontrent des difficultés à cause du manque d'indicateurs technico-économiques et de données nécessaires pour la bonne mise en œuvre de l'action.
    - Suivi précis, détaillé et régulier (exemple : suivi des consommations par poste en industrie)
    - Obtention d'indicateurs qui soient facteurs de motivation pour convaincre les adhérents de se convertir à de nouvelles pratiques (exemple : indicateurs économiques sur les itinéraires techniques)
  - Certaines coopératives rencontrent des difficultés à identifier et suivre des indicateurs d'impact des actions qu'elles mènent.
    - Identifier les bons indicateurs (indicateurs SMART : *Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporels*)



Construisons en commun l'avenir de chacun

- Renseigner ces indicateurs en s'affranchissant du manque de traçabilité des agriculteurs sur leur pratiques
- Maintenir un suivi régulier dans le temps
- **Moyens humains insuffisants (3)** : Toutes les coopératives n'ont pas les ressources internes (en termes de temps) permettant de travailler quotidiennement sur le sujet, de s'emparer des enjeux et de mener des actions concrètes. Ce frein peut être en partie lié au manque de moyens / d'aide financière extérieure pour pallier les manques internes.

#### Freins spécifiques aux actions concernant l'activité agricole :

- **Difficulté à trouver du matériel agricole adapté (4)** : Les matériels et équipements disponibles sur le marché ne sont pas nécessairement adaptés aux besoins des coopératives ou des actions menées. Cela peut être, par exemple, des équipements qui sont trop fragiles, qui évoluent rapidement, qui ne sont pas adaptés aux besoins
- **Mobilisation difficile des agriculteurs (1)** : La difficulté de trouver des agriculteurs volontaires constitue un frein au développement de certains projets
- **Frein administratif (1 – hors région)** : Les nombreux textes législatifs et le manque de position commune entre le ministère de l'agriculture et le ministère de la transition écologique peut engendrer des difficultés de mise en œuvre de certaines actions sur le terrain. C'est le cas par exemple pour la création de stockage d'eau.

#### Freins spécifiques aux actions entreprises au sein des outils de la coopérative :

- **Freins administratifs et réglementaire (5)** : Les freins cités sont de trois types :
  - La réglementation française qui, du fait de certaines lois ou certains articles du Code de la Santé Publique, interdit (ou du moins réglemente très fortement) **la réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) (2)** dans le secteur agroalimentaire.
  - Les **normes IFS (2)**, qui sont indépendantes de la législation française, imposent des seuils de qualité exigeants menant à une consommation conséquente d'eau. Il est important de noter que la certification IFS n'est pas obligatoire mais est précieuse en industrie agroalimentaire pour avoir accès aux marchés de grande distribution.
  - Parfois, les entreprises sont soumises à des exigences contradictoires de la part des **administrations (2)** : réduire la consommation d'eau tout en respectant les normes d'hygiène.
- **Vétusté des installations industrielles (3)** : des installations vieillissantes limitent grandement les possibilités d'améliorations techniques et d'installation de systèmes optimisés. Ce frein est d'ailleurs aussi un facteur déclencheur pour s'en émanciper.

Lors des entretiens, nous avons pu relever les points forts, les facteurs qui ont contribué à la réussite des projets évoqués :

- **Des moyens humains et financiers disponibles grâce :**
  - Aux moyens internes de la structure : Les coopératives de taille importante ont davantage de moyens humains et financiers à mettre au service de ces actions.
  - A des subventions publiques ou des partenariats avec des clients aval permettant de couvrir les surcoûts des investissements ou des changements de pratique voire une partie du risque de perte de marge encouru.
- **Des partenariats techniques** (instituts techniques, bureaux d'étude, structures communes entre coops, partenaires privés). Ils permettent de faire des expérimentations plus ambitieuses et la montée en compétence interne à la coopérative. Cela permet la mise en commun de moyens, de partage de résultats et échange de connaissances.



Construisons en commun l'avenir de chacun

- **Des agriculteurs investis.** L'engagement des associés coopérateurs est un facteur significatif pour la réussite des projets mis en place et l'adoption de pratiques sur les exploitations.
- **Un contexte favorable :** c'est un facteur de réussite non maîtrisable par les coopératives, mais il est évident que certains éléments de conjoncture peuvent favoriser les résultats des actions. Par exemple, la flambée du cours des engrais pousse à la limitation de leur usage sur les exploitations.
- **Enfin, la motivation interne des équipes est un gage d'ambition et de réussite.** Le contexte économique et climatique peut favoriser une certaine prise de conscience interne, mais globalement, la sensibilité des directions et des équipes opérationnelles est un facteur positif fort pour obtenir des résultats intéressants et pérennes.

#### **8) Dans quelles instances de gouvernance sont impliquées les coopératives ?**

La grande majorité des coopératives ont indiqué ne pas faire partie d'instances de gouvernance sur l'eau. Cela peut en partie être expliqué par le profil de l'interlocuteur interrogé, ces mandats-là pouvant être portés par des administrateurs ou la direction, et non connus de personnel plus technique/opérationnel.

Les lieux de décision et d'échange spontanément cités sont :

- Les comités de pilotage d'AAC
- Les comités relevant du SDAGE/SAGE
- Les syndicats d'eau potable locaux
- Des groupes de travail des chambres d'agriculture
- Le Comité Eau de LCA

Certaines coopératives ont cité d'autres instances régionales non spécifiques à l'eau dans lesquelles le sujet eau peut être évoqué et les problématiques terrain peuvent être remontées (exemple : CCI, commissions départementales et régionales / préfetures).

Même si les réponses à cette question ne sont pas représentatives de la totalité des participations de chaque coopérative au sein d'instances régionales sur l'eau, il ressort une connaissance incomplète des différents lieux de décision (comités de bassin, conseil d'administration des agences de l'eau, commissions territoriales, commissions locales de l'eau, comité national de l'eau, comité technique de l'eau, comité départemental de l'eau, comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, comités départementaux des captages prioritaires, PTGE...). Ce point pourrait être approfondi ultérieurement.



**Construisons en commun l'avenir de chacun**

## 5. CONCLUSION

Le sujet de l'eau, que ce soit la préservation de sa qualité ou l'enjeu de sa disponibilité n'a laissé indifférentes aucune des coopératives interrogées sur le sujet. Quels que soit les métiers, les territoires ou les sensibilités, c'est un enjeu unanimement partagé par tous.

Les entretiens réalisés ont permis de montrer à la fois que :

- toutes les coopératives agricoles œuvrent finalement à leur niveau, de manière plus ou moins directe, plus ou moins ambitieuse, à une meilleure gestion de cette ressource ;
- il existe une diversité de moyens d'action à leur disposition ;
- le principal frein reste le financement de ces actions, que ce soit en temps humain, en investissement matériel ou en perte de marge économique liée au changement de pratiques (agricoles ou industrielles)

Sur la base de ce travail, LCA ARA a construit une feuille de route pour la suite :

- **Valoriser les résultats**
  - Informer les acteurs régionaux de l'étude réalisée
    - Envoi d'une **plaquette de présentation** à l'ensemble des acteurs partenaires agricoles et institutionnels de LCA ARA → *1<sup>er</sup> trimestre 2023*
      - Mail et publication sur les réseaux sociaux
  - Diffuser les résultats de l'étude
    - Organisation d'une **réunion de restitution** auprès du réseau des coopératives régionales et du réseau des animateurs territoriaux → *16 décembre 2022*
    - Présentation des principaux résultats au **comité Eau de LCA** (réunissant des coopératives agricoles et des salariés de fédérations régionales LCA de toute la France) → *8 décembre 2022*
    - Diffusion du présent **rapport** → *1<sup>er</sup> trimestre 2023*
  - Sensibiliser les coopératives régionales aux différents enjeux de l'eau et aux leviers à leur disposition
    - Rédaction d'un **dossier spécial « eau » dans la newsletter** mensuelle de LCA ARA, reprenant à la fois les éléments d'état des lieux et le panorama des leviers d'action → *2<sup>ème</sup> trimestre 2023*
    - Organisation d'une série de **webinaires « Retours d'expériences »** entre coopératives → *2<sup>ème</sup> semestre 2023*
- **Accompagner les coopératives souhaitant mettre en œuvre des actions favorables à la ressource en eau**
  - Un des objectifs de l'étude était d'identifier, au travers des entretiens, les coopératives ayant besoin d'un accompagnement pour mener à bien leur projet. De fait, les coopératives rencontrées ont toutes partagés des actions déjà réalisées et aucun besoin de soutien n'a été identifié. LCA ARA se concentrera donc davantage à **accompagner les futurs projets émergents**. Les actions de communication menées autour du travail réalisé permettront aux coopératives régionales de mieux identifier LCA ARA comme un acteur ressource pour les accompagner.
  - La principale plus-value de la fédération résidera dans **l'accompagnement au financement des projets**. Il sera donc nécessaire d'approfondir les raisons des difficultés rencontrées par les entreprises pour obtenir du financement public et de mieux connaître les possibilités de financement privé dans ce domaine.



Construisons en commun l'avenir de chacun

- **Approfondir certains points spécifiques**
  - La **représentativité des coopératives dans les différentes instances de gouvernance** de la ressource en eau n'a pas été suffisamment abordée lors des entretiens (orientés plutôt sur les actions « techniques » menées) et mériterait d'être creusée : identifier les instances, leurs rôles et les coopératives impliquées pour pouvoir communiquer auprès des autres coopératives.
  - La question des **indicateurs de suivi**, permettant de mesurer les résultats et impacts des actions menées, est importante pour suivre et démontrer l'efficacité des efforts fournis par les acteurs agricoles sur ces sujets écologiques. Ce sujet pourra être travaillé notamment dans le cadre du programme CASDAR de La Coopération Agricole, au niveau national, afin de sensibiliser les coopératives à l'importance de définir et suivre des indicateurs et de pouvoir en proposer des pertinents.



Construisons en commun l'avenir de chacun

## 6. ANNEXES

### 6.1. ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE

STRUCTURE	REPRESENTANT
Agence de l'eau Loire Bretagne	Yannick BAYLE, chargé d'interventions politique territoriale et agriculture - délégation Loire Allier Amont
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Patricia DELAY, chargée d'interventions agricoles et référente captages et PSE – délégation de Lyon Solène DOMINJON, chargée d'intervention agriculture – délégation de Lyon
Association des Rivières Rhône Alpes Auvergne	Solène SENNE, animatrice du réseau Quali-EAuRA
La Coopération Agricole Nouvelle Aquitaine	Vincent DREVET, chargé de mission agroécologique et pilote de l'action CASDAR de LCA sur l'agroécologie
La Coopération Agricole Nationale	Virginie CHARRIER, responsable environnement et énergie et co-pilote de l'action CASDAR de LCA sur le climat
Oxyane	Damien FERRAND, responsable du pôle développement agricole
Société Laitière de Laqueuille	Philippe LORRAIN, directeur
Vignerons Savoyard	Fabien DANJOY, directeur

Le comité de pilotage de l'étude a été réuni deux fois : le 18 juillet et le 8 novembre 2022.

### 6.2. ANNEXE 2 : LISTE DES COOPERATIVES INTERROGÉES

FILIERES	COOPERATIVES INTERROGÉES en AURA (en couleur, les coopératives hors région)
<b>GRANDES CULTURES</b>	OXYANE* LIMAGRAIN JACQUET PANIFICATION (filiale LIMAGRAIN) TOP SEMENCE* GIE Loire Auvergne Agro (filiale UCAL et EUREA) VALSOLEIL*
<b>VITICULTURE</b>	CAVE DE CLAIRMONT CAVE DE CRUET VINESCENCE VIGNERONS ARDECHOIS RHONEA (PACA) CAVE COOPERATIVE DE LEUCATE (AUDE)
<b>ARBORICULTURE</b>	COOPENOIX SICOLY
<b>APPROVISIONNEMENT</b>	NATURA'PRO COOPTAIN COOPERATIVE D'APPROVISIONNEMENT BRESSE MACONNAIS
<b>VIANDE</b>	TRADIVAL (filiale SICAREV) COVIAL FEDER ELEVAGE CIRHYO COOPERL (BRETAGNE)
<b>LAIT</b>	COOPERATIVE LAITIERE DE LAQUEUILLE COOPERATIVE LAITIERE DE YENNE COOPERATIVE LAITIERE D'ETREZ FOISSIAT COOPERATIVE LAITIERE DE LA PLANEZE YOPLAIT (filiale SODIAAL) ASLACE LAIT (GRAND-EST)
<b>MULTI-FILIERE POLYVALENTE</b>	/ VIVADOUR (GERS) GIE THEMATIK (LOT ET GARONNE) regroupant des acteurs économiques dont des coopératives de Nouvelle Aquitaine

\*Les coopératives Oxyane, Valsoleil et Top semence ont été classées en Grandes Cultures car les entretiens se sont focalisés sur cet aspect, indépendamment de leurs autres métiers.



Construisons en commun l'avenir de chacun